



Municipalité  
de  
1081 Montpreveyres

# PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2024

## Demande de crédit d'investissement de CHF 133'000.00 TTC pour le passage au LED et à la télégestion de l'éclairage public

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### Introduction

La nécessaire rénovation de l'éclairage public dans notre village avait déjà fait l'objet du préavis N°10/2022. Présentée le 13 octobre 2022, la «Demande de crédit d'investissement de CHF 158'000.00 pour le passage en LED des luminaires et télégestion informatique du parc de l'éclairage public» avait été refusée (13 voix contre, 12 voix pour et 4 abstentions) pour des raisons plutôt financières.

La Municipalité s'était alors engagée à produire un nouveau préavis. Pour ce faire, elle a sollicité deux autres acteurs du marché de l'éclairage public, tout en adaptant et ciblant encore plus précisément les besoins sur le territoire communal.

### Contexte

L'efficacité énergétique est un des objectifs clés de la Stratégie Energétique 2050 de l'Etat de Vaud. Grâce aux développements technologiques récents, la modernisation des installations d'éclairage public existantes offre un potentiel d'économies de plus de 50% d'énergie tout en garantissant un service équivalent ou supérieur aux anciennes technologies.

L'optimisation de l'éclairage public constitue aussi l'une des fiches du Plan Energie et Climat Communal (PECC) auquel souscrit la commune.

Après une analyse poussée des différentes possibilités de rénovation du parc luminaire public prenant en compte les spécificités de la Commune, les améliorations proposées et les coûts, la Municipalité propose, par le biais de ce nouveau préavis, un passage des ampoules incandescentes aux ampoules LED.

En plus de l'économie d'énergie potentielle, les avantages supplémentaires de la transition des luminaires aux ampoules LED sont :

- la diminution des pannes, des interventions et de la maintenance (amorces intégrées, meilleure étanchéité, durée de vie multipliée par 5, simplicité d'entretien, réduction du nombre de déplacements de véhicules avec élévatrices, etc.)
- la meilleure recyclabilité des matériaux
- la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à la faible consommation d'énergie due au système LED et à sa longévité
- le rendement énergétique élevé par rapport à un éclairage traditionnel (moins d'énergie pour un meilleur résultat)
- la solidité: très bon fonctionnement même à basse température.

La modernisation des installations ne s'arrête pas là. Afin d'optimiser au maximum le dispositif en termes d'économies d'énergie et de pollution lumineuse, la transition vers des ampoules LED s'accompagne d'un système de télégestion afin de s'orienter vers un parc d'éclairage flexible et intelligent. La télégestion permet de commander et programmer les luminaires depuis un poste informatique. Ce réglage fin de l'intensité de chacun des luminaires permet évidemment de réduire encore davantage la consommation d'énergie – en plus des lampes LED bien moins énergivore que les ampoules à incandescence – selon un programme horaire à définir en fonction de la circulation des véhicules et le passage des piétons, selon aussi les demandes individuelles ou groupées des habitants.

Les avantages de cette installation sont :

- la grande flexibilité dans la gestion du parc
- la gestion individuelle et à distance, par secteur ou totale, de l'intensité lumineuse des candélabres
- la gestion des données en temps réel (pannes, alertes, etc)
- la diminution de la pollution lumineuse pour le bien-être des animaux et des habitants
- l'optimisation maximale de la consommation d'énergie
- l'autonomie pour les responsables communaux de pouvoir régler eux-mêmes rapidement et simplement l'intensité lumineuse des candélabres, selon les besoins, depuis un poste informatique
- la flexibilité par rapport à de nouvelles exigences du Canton ou de la Confédération

En ces temps de pénurie et d'augmentation du coût de l'énergie, la Municipalité a à cœur de pouvoir acquérir un système durable d'éclairage public répondant à des intérêts économiques et environnementaux importants.

Il est aussi temps que la commune de Montpreveyres, à l'instar de la très grande majorité des communes avoisinantes, dispose d'installations d'éclairage public à la hauteur des enjeux actuels.

### Etat des lieux de l'éclairage existant

Luminaires sur le territoire communal :	luminaires
Quartier de la Mellette	23
Quartier de Molliebaudin	2
Chemin de la Croix Neuve	6
Entrée sud du village	5
Rue du Village et chemin Clos François	13
Chemin de la Chérard + ancienne poste	2
Rue du Village entre Ch. Clos-François et entrée nord Rte Berne	2
Entrée embouchure RC601 et Route A l'Allamand	5
Chemin de la Rochette et Chemin Clos François	13
Chemin de l'Eglise	1
Quartier du Rogin	2
Chemin Clos François	2
Sentier sous-Vernettes	2
Sous-ponts	2

Nouveaux luminaires installés en 2023 à la route du Riau et aux arrêts de bus (route de Berne) :

Route du Riau	8
Arrêt de Bus Riau Graubon	7
Arrêt de bus Balances	5

6 armoires de commande et d'alimentation à l'ancienne laiterie, à la place de jeux, au Rogin et à Moille Baudin ainsi qu'à La Mellette et aux Balances (installées en 2023) sont réparties sur le territoire communal afin d'alimenter le parc d'éclairage public.

### Objectifs

La demande de crédit d'investissement de CHF 133'000.00 englobe le financement des **éléments de base** qui sont

- le remplacement des 78 têtes de luminaires existantes avec des ampoules LED, avec module de télégestion
- le programme de télégestion ainsi qu'une formation ad hoc pour les responsables du parc des luminaires

- le remplacement de 2 mâts rouillés (rue du Village 9 et au chemin Clos François)
- la modification des tableaux d'alimentation (4 armoires) pour mise en conformité

ainsi que des **options supplémentaires** qui sont

- le remplacement du luminaire spot du clocher du collège
- le choix d'installer des têtes de luminaires avec vasque semblables à celles existantes sur la rue du Village (19 candélabres)
- les supports pour décoration de Noël au centre du village (10 candélabres)
- l'implémentation de deux nouveaux luminaires (chemin de l'Eglise)

## Coûts

L'offre de l'entreprise Stucky Frères Electricité, qui intervient régulièrement et qui connaît très bien le parc des luminaires sur tout le territoire communal, est la plus avantageuse.

### Eléments de base

Remplacement de 78 têtes luminaires et 2 mâts rouillés	CHF	74'784.00
Télégestion (84 candélabres)	CHF	8'966.00
Modification des tableaux pour mise en conformité (4 armoires)	CHF	6'964.00
Prestations de tiers	CHF	8'248.00
		-----
Total HT (y c. rabais 3%)	CHF	96'240.00
TVA 8.1 %	CHF	7'795.50
Divers et imprévus	CHF	10'000.00
		-----
Sous-total (Eléments de base) TTC	CHF	114'035.50

### Options supplémentaires

Spot éclairage clocher collège	CHF	943.25
19 têtes de luminaires semblables à celles d'aujourd'hui (rue du Village)	CHF	7'752.00
10 supports de décoration de Noël	CHF	3'347.00
2 luminaires supplémentaires (chemin de l'Eglise) avec télégestion	CHF	4'500.00
		-----
Total HT (y c. rabais 3%)	CHF	16'046.00
TVA 8,1%	CHF	1'299.70
Sous-total (Options supplémentaires) TTC	CHF	17'345.70
Total TTC	CHF	131'380.00
<b>Demande de crédit d'investissement</b>	<b>CHF</b>	<b>133'000.00</b>
		=====

Le coût est certes important et le retour sur investissement n'est pas à attendre sur la prochaine décennie, mais les enjeux et avantages vont bien au-delà du simple entretien du parc des luminaires, et touchent à notre qualité de vie à tous sur le long terme (nature comprise).

## Financement

Le montant de CHF 133'000.00 TTC sera financé par la trésorerie courante et/ou un emprunt, et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan.

## Amortissement

L'amortissement de l'immobilisation au bilan débutera dès la mise en service complète de cette nouvelle installation, sur une période de 20 ans, en fonction de la durée de vie des installations.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 1/2024 présenté le 21 mars 2024,
- ouï les rapports des commissions d'urbanisme, de durabilité et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 133'000.00 TTC pour le passage en LED des luminaires publics et la mise en place d'une télégestion informatique du parc de l'éclairage public,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 29 janvier 2024

Municipal responsable : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic \* La Secrétaire



Philippe Thévoz \* Vitalia Torny